

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/af315919-0266-4ee4-9632-d1b672c51615>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/af315919-0266-4ee4-9632-d1b672c51615> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Chicheportiche \(Chicheportiche\), Laura](#)

Date de soutenance : 15-12-2011

Directeur(s) de thèse : [Teyssié Bernard](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Rupture d'un commun accord, Consentement, Contrat de travail, Droit du travail, Droit des contrats, Transaction France

Mots-clés :

- Rupture conventionnelle - France
- Licenciement -- Droit - France

Résumé : Longtemps délaissé, l'accord est aujourd'hui au coeur du processus de rupture du contrat de travail. A la suspicion qui entourait l'expression commune des volontés est substituée la confiance. La légalisation de la rupture d'un commun accord du contrat de travail par la loi du 25 juin 2008 sous le nom de rupture conventionnelle en témoigne. Cette réforme a bouleversé le droit de la rupture du contrat de travail. Même s'il est acquis depuis longtemps que les parties peuvent mettre un terme d'un commun accord au contrat qui les unit sur le fondement de l'article 1134 du Code civil, cette modalité de rupture n'a longtemps été utilisée que de manière très ponctuelle. L'absence d'encadrement de cette technique et les restrictions apportées à son champ d'application l'expliquent en partie. La reconnaissance du commun accord comme mode de rupture spécifique du contrat de travail, auquel est attaché un régime précis et autonome, pourrait signifier la fin de l'utilisation de la rupture d'un commun accord de droit commun, considérée comme peu adaptée aux relations de travail. Un tel régime pourrait également mettre un terme au monopole détenu par les ruptures unilatérales, en particulier le licenciement. Une large prise en compte du dispositif de rupture conventionnelle est de nature à contribuer à l'apaisement et à l'équilibre des relations de travail.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2011PA020086

Type de ressource : Thèse